

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
SUBVENTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) pour l'insertion depuis une dizaine d'années, ce qui constitue une recette non négligeable pour la collectivité. Il est ainsi reconnu par les instances étatiques et européennes comme organisme intermédiaire pour les programmations FSE 2007-2013 et 2014-2020 ; en 2016, cela représentera 800 000 € sur les 5,24 M€ de crédits d'insertion engagés.

L'administration de ce fonds s'assortit d'un certain nombre de contraintes juridiques et formelles incontournables.

Ainsi, ce rapport a pour objet de proposer :

- au titre de la programmation FSE 2014-2020, l'approbation de la signature d'avenants aux conventions annuelles 2015 conclues entre le Conseil départemental du Haut-Rhin, service gestionnaire du FSE, et les structures ayant fait appel à un cofinancement européen pour la mise en œuvre d'actions concourant à la politique départementale d'insertion,
- au titre de la programmation FSE 2007-2013, la validation financière de la mise en œuvre d'actions soutenues par le FSE en 2013 et 2014, conformément à la réglementation communautaire.

Ce rapport est sans impact financier.

Le présent rapport porte sur les deux programmations, l'actuelle FSE 2014-2020 et la précédente FSE 2007-2013.

1. Programmation FSE 2014-2020 : conclusion d'avenants aux actions 2015 cofinancées par le FSE

Dans le cadre de la politique départementale d'insertion, la Commission Permanente du 13 novembre 2015 a autorisé la signature de dix conventions avec quatre structures, sur la base d'une convention-type. Ces conventions portaient sur la réalisation d'actions 2015 dédiées à l'accompagnement professionnel et socioprofessionnel des bénéficiaires du rSa. Les quatre structures concernées ont fait appel à un cofinancement européen.

Les crédits du FSE alloués au Département du Haut-Rhin reposent sur une convention de délégation fixant les conditions dans lesquelles le Préfet de Région confie le pilotage et la gestion de cette enveloppe financière au Département. Parmi les conditions de cette convention, et en application notamment de son article 5, la collectivité s'est engagée à appliquer l'ensemble des procédures et des outils définis par l'Etat pour la mise en œuvre du programme opérationnel du FSE.

La convention-type initiale, fournie par les services de l'Etat en charge de la gestion des fonds européens, a depuis subi des évolutions techniques mineures. Dès lors, il convient de les traduire par la passation d'un avenant pour chacune des dix actions cofinancées en 2015, sans impact sur leur plan de financement. La concrétisation de ces évolutions s'inscrit dans la ligne des obligations conventionnelles qui s'imposent au Département.

Les avenants, joints au présent rapport, concernent les structures suivantes : ALEOS, CIAREM, Contact Plus, REAGIR.

2. Programmation FSE 2007-2013 : clôture d'opérations financières mises en œuvre en 2013 et 2014

Conformément au cadre réglementaire de gestion des crédits européens, les services du Département (Service Insertion et Développement Local et Service Prospective et Politique Européenne) sont tenus de procéder à des contrôles a posteriori des actions, portées par les structures, cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux, dédiées à l'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa.

L'objectif de ces contrôles est d'évaluer l'effectivité du déroulement opérationnel de ces actions et d'identifier le montant précis des subventions réellement mobilisées du FSE et du Département pour chaque action soutenue.

Les conclusions financières de ces contrôles sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente. Leur validation conduit à clôturer officiellement les actions sur le plan budgétaire.

Pour chacune des deux années concernées, 2013 et 2014, onze opérations ont été réalisées et ont fait l'objet des contrôles.

a. Conclusions des contrôles des actions 2013

Synthèse

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- ▶ Le montant du FSE mobilisé s'élève à **965 026,03 €**.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à **848 263,00 €**.
- ▶ Soit au total, pour ces 11 opérations, un soutien de **1 813 289,03 €**.

Structures	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CG 68
ADEIS	278 380,61 €	157 215,61 €	56,5 %	91 165 €
ADESION	152 950,55 €	62 228 €	40,7 %	42 000 €
JARDINS DE WESSERLING	82 882,20 €	39 783,46 €	48 %	15 000 €
MANNE ALIMENTAIRE	69 576,95 €	20 576,95 €	29,6 %	19 000 €
CCAS LA PASSERELLE	107 357,42 €	41 275 €	38,4 %	19 200 €
PATRIMOINE ET EMPLOI	79 179,93 €	35 179,93 €	44,4 %	12 500 €
REAGIR ENVIRONNEMENT	67 711,70 €	31 368 €	46,3 %	14 000 €
CONTACT PLUS REC	184 302,10 €	90 079,10 €	48,9 %	94 223 €
CONTACT PLUS RSP	249 673,60 €	122 377,60 €	49 %	127 296 €
POLE EMPLOI	554 481,38 €	252 772,38 €	45,6 %	301 709 €
CIAREM	232 051,20 €	112 170 €	48,3 %	112 170 €
TOTAL	/	965 026,03 €	/	848 263 €

b. Conclusions des contrôles des actions 2014

Synthèse

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- ▶ Le montant du FSE mobilisé s'élève à **1 040 393,11 €**.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à **847 365 €**.
- ▶ Soit au total, pour ces 11 opérations, un soutien de **1 887 758,11€**

Structures	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CG 68
ADEIS	307 843,18 €	172 850 €	56,1 %	91 165 €
ADESION	150 671,96 €	60 330,06 €	40 %	42 000 €
JARDINS DE WESSERLING	84 038,86 €	40 664,42 €	48,4 %	15 000 €
MANNE ALIMENTAIRE	69 641,36 €	22 981,65 €	33 %	19 000 €
CCAS LA PASSERELLE	107 238,47 €	41 275 €	38,5 %	19 200 €
PATRIMOINE ET EMPLOI	79 169,21 €	36 425,98 €	46 %	12 500 €
REAGIR ENVIRONNEMENT	65 372,12 €	31 368 €	48 %	14 000 €
CONTACT PLUS REC	192 622,04 €	94 223 €	48,9 %	94 223 €
CONTACT PLUS RSP	267 332,55 €	127 295 €	47,6 %	127 296 €
POLE EMPLOI	627 904,65 €	300 810 €	47,9 %	300 811 €
CIAREM	231 730,84 €	112 170 €	48,4 %	112 170 €
TOTAL	/	1 040 393,11 €	/	847 365 €

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- ▶ d'approuver et de m'autoriser à signer les avenants, ci-joints, aux conventions relatives à l'octroi d'une subvention du Fonds social européen au titre des dix actions cofinancées par le FSE en 2015, telles que validées par la délibération n° CP-2015-10-10-3 du 13 novembre 2015, avec les structures suivantes : ALEOS, CIAREM, Contact Plus, REAGIR.
- ▶ de prendre acte des contrôles financiers des opérations FSE concernées par les périodes 2013 et 2014 et d'en approuver les conclusions sur le plan budgétaire, notamment l'intervention du FSE comme suit :
 - ✓ 965 026,03 € en 2013
 - ✓ 1 040 393,11 € en 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN